



Règlement du Jeu-Concours organisé par Résonance Marion Peluso
Jeu-concours photo
#ResonanceCequepensemonchien
Du 8 juillet 2022 au 22 juillet 2022
Sur Instagram

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par Résonance Marion Peluso, domiciliée au 28 bis, rue de la Mathe du Bec à Soustons (40140), enregistrée sous le numéro Siret : 412 028 722 désignée ci-après « l'Organisateur ».

2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- 3 séances de communications animales type Questions/Réponses d'une valeur commerciale de 50 €uros chacune.

La remise du lot n'entraînera aucun frais supplémentaire.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme d'argent, ni échangée contre un service autre ou complémentaire.

Les lots ne peuvent se cumuler à une autre offre spéciale.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Être majeur, à la date du début du jeu-concours,
- Être impérativement le ou la propriétaire de l'animal sur la photo publiée en vue du concours,
- Être francophone et résider en France métropolitaine,
- Le compte Instagram du participant devra être public durant la durée du jeu-concours,
- La situation faisant l'objet de la photo avec l'animal doit respecter la sécurité, la décence de tous (animal et humain) et la dignité animale

Il est à noter que les séances de communication animale qui seront gagnées se feront obligatoirement avec l'animal sur la photo du jeu-concours.

Tout participant suspecté de fraude pourra être exclu du jeu-concours par l'Organisateur sans que l'Organisateur n'ait à en justifier. Plus généralement, toute tentative de perturbation du processus normal du déroulement du jeu-concours entraînera une disqualification du participant. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.



La participation au jeu-concours est de la seule responsabilité des participants. L'Organisateur ne saurait être tenue responsable d'un dommage de quelque nature, ou toutes conséquences directes ou indirectes pouvant découler de cette participation.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

La participation au jeu-concours implique l'entière acceptation du présent règlement, ainsi que les lois et règlements français applicables en la matière. Notamment la légalité de l'objet.

La participation au présent jeu-concours est interdite aux personnes remplissant la condition suivante :

- Les personnes mineures

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 8 juillet au 22 juillet 2022 (23h59 heure de Paris).

La participation au jeu-concours est limitée à une participation par foyer (même nom, et/ou, même adresse).

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- Tout d'abord les **participants doivent suivre le compte** Résonance Marion (resonance.marion) sur Instagram, **liker la photo qui annonce le jeu-concours**, et **Partager** le jeu-concours.
- Puis, **publier une seule photo** (inédite sur le web, réalisée par le ou la participante, datant de moins de 5 mois) de leur chien, avec **une légende** (sur la photo ou en commentaire). L'ensemble (photo et légende/texte) doit correspondre **au thème du jeu-concours « Ce que pense mon chien »** et avoir un effet humoristique, émouvant ou autre (au choix). Les retouches photo autorisées sont lumières, contrastes, recadrage, couleurs (les photos en noir et blanc sont possibles). Aucune autre personne que la/le propriétaire du chien **et** du compte Instagram participant peuvent apparaître sur la photo. Si vous avez plusieurs chiens, ils peuvent tous être sur la photo. Aucun enfant/mineur ne doit apparaître sur la photo pour pouvoir être prise en compte pour le tirage au sort. Ni objet promotionnel identifiable.
- Mentionner **@resonance.marion** et le hastag du concours **#ResonanceCequepensemonchien**, sur leur compte Instagram personnel.

Les photos ne respectant pas ces critères ne pourront pas participer au tirage au sort.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés de la manière suivante :



- Les gagnants seront parmi les photos qui correspondent aux critères (définis dans les articles 3 et 5).
- Les 3 gagnants seront désignés par **tirage au sort**. Ils seront informés avant la publication de leurs noms. Les gagnants devront chacun répondre dans les 5 jours à compter de la notification de cette information afin d'accepter le gain par écrit et de fournir les données utiles en vue de la réalisation de la séance de communication animale avec leur chien.

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées (notamment être propriétaire de l'animal et être majeur). Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du jeu-concours et ne pourra bénéficier de son lot.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les gagnants seront annoncés sur le compte Instagram Resonance Marion et publiés le **30 juillet 2022** selon les modalités suivantes :

- En premier lieu, directement aux 3 gagnants,
- Puis sur Instagram et sur le site internet resonance-marion-peluso.com

8. Contribution des participants

En soumettant leurs contributions, les participants au jeu-concours acceptent d'office et pleinement que ces dernières soient utilisées par l'Organisateur dans les conditions suivantes :

- Pour diffuser et communiquer sur le jeu-concours,
- Pour publier les résultats,
- Sur les différents espaces web professionnels de l'Organisateur (site internet, réseaux sociaux, référencement).

Dans le cadre de la communication des jeux-concours organisés par l'Organisateur exclusivement (aucune utilisation ou impression ne sera faite en dehors de ce sujet de communication...), et ce, sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot.

- Pour une durée de 3 ans
- Et exclusivement (ne peut pas être utilisée pour une autre participation à un jeu-concours de l'Organisateur ou un autre organisateur sur le web ; ni dans le cadre d'une autre prestation professionnelle quelconque).

9. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de la politique de confidentialité consultable à l'adresse suivante : <https://www.resonance-marion-peluso.com/politique-de-confidentialite/>

Les informations collectées pour participer au jeu-concours sont exclusivement destinées à l'Organisateur. Tout participant au jeu-concours dispose d'un droit d'accès,



de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite par courrier à l'Organisateur dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

10. Litige et réclamation

L'Organisateur se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités d'une rémunération, un droit, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu-concours. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu-concours à l'Organisateur. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu-concours de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au jeu-concours. De convention expresse entre le participant et l'Organisateur, seuls les systèmes et fichiers informatiques de l'Organisateur feront foi.

11. Éléments de contact

Toute question ou demande devra être envoyée par mail à l'Organisateur. L'adresse électronique est : resonance.marion@gmail.com